

Volvic
LE SAVIEZ-VOUS ?
Une bonne hydratation contribue au bon fonctionnement du corps, en aidant les reins à éliminer les toxines et en facilitant la digestion.
No other plus eau, other Volvic.



Economie & Développement



DEVELOPPEMENT
L'ONU annonce la sortie du Sénégal de la liste des Pays les moins avancés (PMA)

BIMENSUEL D'INFORMATION ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT N° 321 du 10 Janvier 2025 / PRIX 250 F CFA AFRIQUE / 1EURO EUROPE

jti CERTIFIÉ
Certifié selon le programme JTI et CWA 17493:2019 par BNA - Accrédité par le SOAC selon ISO/IEC 17065:2012.

SAFER
Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

COMMERCE

«La concurrence est une question transversale où chaque acteur est appelé à apporter sa contribution »,
dixit Dr Talime Abe



3e édition du concours Tremplin Start-Up UEMOA

03 start-ups togolaises récompensées pour leur innovation dans les industries créatives



Ecobank Togo

3e édition du forum avec les sous-agents de transfert d'argent



PERSPECTIVES 2025



Poursuivre les efforts pour relever les défis socio-économiques

OTR
Suspension d'utilisation des timbres physiques à compter du 31 janvier 2025

FIBREZ SANS FRAIS
ACTUELLEMENT LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À 10.000 FCFA
0
CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITE
8866 www.canalbox.tg

ECO FLASH

Togo/Enseignement supérieur

15 milliards FCFA consacrés chaque année aux bourses nationales

L'attribution croissante des bourses nationales aux jeunes togolais est un gros investissement dans l'avenir. Tous les ans, le gouvernement togolais se plie en quatre pour garantir un accès équitable à l'éducation, notamment en augmentant le nombre de bourses octroyées aux apprenants. Ces bourses, destinées aux élèves et aux étudiants les plus méritants et/ou issus de milieux modestes, traduisent un engagement clair envers le développement du capital humain.

Le nombre de bénéficiaires des bourses nationales a connu une hausse notable ces dernières années. Cette augmentation s'inscrit dans une volonté d'encourager l'excellence académique tout en réduisant les inégalités sociales. Les bourses couvrent divers aspects de la vie étudiante, notamment les frais de scolarité, le logement, et parfois même une allocation pour les dépenses quotidiennes. Une telle initiative permet aux étudiants de se concentrer pleinement sur leurs études sans les pressions financières qui pourraient compromettre leur réussite. L'élargissement du programme de bourses nationales vise à inclure des groupes souvent marginalisés. Les étudiants des zones rurales et les jeunes filles, particulièrement vulnérables au décrochage scolaire, sont des cibles prioritaires. Cette stratégie renforce l'équité en rendant l'éducation accessible à un plus grand nombre de Togolais, indépendamment de leur origine géographique ou de leur genre. Ce soutien aux apprenants ne se limite pas à un simple geste symbolique. Les récipiendaires des bourses sont souvent encouragés à poursuivre des études dans des domaines clés pour le développement du pays, comme les sciences, la médecine, les technologies de l'information. Cela contribue à l'émergence d'une nouvelle génération de cadres compétents, capables de relever les défis économiques et sociaux du Togo. Au rang des grandes réformes entreprises pour moderniser et dynamiser le secteur se trouvent les innovations pédagogiques visant à renforcer la qualité de l'enseignement, les politiques ambitieuses de réhabilitation et de construction d'infrastructures universitaires... Peuvent être cités la construction d'une troisième université publique à Datcha qui a été lancée, le Centre universitaire de pédagogie qui est désormais opérationnel à Lomé et les autres chantiers qui permettent d'aligner les formations sur les besoins du marché du travail. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche souligne que des filières prioritaires sont identifiées dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'ingénierie, avec pour objectif de répondre aux besoins stratégiques du pays et que, pour le financement des études sur fond d'équité sociale, 15 milliards de francs sont consacrés chaque année aux bourses nationales en complément des bourses partenariales. Selon l'exécutif, les aides sont attribuées en toute transparence, sur l'unique base du mérite. Le soutien aux jeunes étudiants reflète une vision, celle tournée vers l'avenir, où chaque Togolais a les moyens d'atteindre son plein potentiel et de faire avancer le pays.

Joseph

3e édition du concours Tremplin Start-Up UEMOA
03 start-ups togolaises récompensées pour leur innovation dans les industries créatives

La troisième édition du concours «Tremplin Start-Up», organisée par la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la CCR-UEMOA, s'est achevée le 30 décembre 2024 au Togo.



Remise de prix à un lauréat du Tremplin Start-up UEMOA

Cette initiative, inscrite dans le programme «Talents du Monde/UEMOA», vise à stimuler un entrepreneuriat innovant en mettant en lumière des start-ups dans le secteur des industries culturelles et créatives (ICC). Placée sous le thème «Le marketing créatif et digital au service des industries culturelles et créatives», cette édition a rassemblé les talents de huit pays membres de l'UEMOA, dont le Togo. Le concours avait pour objectif de promouvoir la compétitivité régionale et de valoriser les start-ups œuvrant dans les ICC, incluant le cinéma, la musique, l'artisanat, et bien d'autres secteurs. Dans ce cadre, les start-ups togolaises ont su se distinguer, remportant trois prix d'encouragement d'une valeur comprise entre 4 et 6 millions de FCFA.

ARTYBE, MAKIFAA et KLUMER se sont démarquées par leur créativité et leur impact. ARTYBE excelle dans l'art et la culture, MAKIFAA valorise l'artisanat, tandis que KLUMER utilise des technologies numériques pour promouvoir les industries créatives.

Ces distinctions témoignent des efforts déployés par les jeunes entrepreneurs togolais. «Le concours Tremplin Start-Up est une initiative audacieuse qui vise à relever les défis économiques régionaux tout en mettant en avant les richesses culturelles des États membres», a déclaré Nathalie Bitho, vice-présidente de la CCR. Elle a souligné que cette troisième édition avait permis de valoriser les ICC, un secteur essentiel à la transformation économique de la ré-

gion. Les prix décernés lors de cette édition illustrent l'importance de l'initiative. Le prix d'excellence diamant, doté de 15 millions de FCFA, a été attribué à une start-up ivoirienne, tandis que d'autres distinctions prestigieuses, comme les prix platine, or, argent et bronze, ont récompensé des start-ups du Burkina Faso, du Bénin, du Sénégal et du Niger. Aliou Sen, conseiller à la représentation de l'UEMOA au Togo, a précisé que chaque pays membre avait également



Remise de prix à un lauréat du Tremplin Start-up UEMOA

bénéficié de prix d'encouragement pour soutenir ses entrepreneurs locaux. Le directeur général du secteur privé, représentant le ministre du Commerce, a exprimé au nom de Mme Rose Kayi Mivedor Sambiani sa satisfaction envers l'implication du Togo dans ce concours : «Le Togo, bien que n'ayant pas remporté de prix régional cette année, peut être fier de ses start-ups innovantes. Ces jeunes entrepreneurs incarnent la feuille de route gouvernementale 2025, soutenue par des initiati-

ves comme Togodigital et le FAIEJ.» Laura Kpegli, cofondatrice d'ARTYBE, a partagé son enthousiasme après cette victoire : «Ce prix est une reconnaissance pour notre équipe et pour le Togo. ARTYBE valorise les talents méconnus en Afrique, qu'ils soient artistes, artisans ou entrepreneurs. Nous croyons fermement que l'avenir économique se construit sur la créativité et l'innovation humaine.» Le concours a également permis de mettre en lumière les défis auxquels les start-ups font face et l'importance des structures d'accompagnement. «Ce concours nous a appris la discipline et la flexibilité, essentielles pour s'adapt-

ter aux différents marchés», a ajouté Laura Kpegli. Elle a rappelé que les ICC restent une ressource inexploitée qui pourrait transformer les économies locales et offrir de nouvelles opportunités à l'échelle mondiale. Il faut rappeler que la 3e édition du Tremplin Start-Up illustre l'engagement de l'UEMOA et de ses membres à promouvoir un entrepreneuriat dynamique et novateur, en plaçant les ICC au cœur du développement économique régional.

Jojo

ECOBANK TOGO

3e édition du forum avec les sous-agents de transfert d'argent

Ecobank Togo a organisé le 27 décembre 2024, la 3e édition de son forum dédié aux partenaires de transfert rapide d'argent, au siège du Groupe Ecobank. Cette rencontre avait pour objectif de renforcer la collaboration et d'assurer la durabilité des relations avec ses partenaires locaux.

Au cœur des échanges, une thématique cruciale a été abordée : la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les participants ont été sensibilisés sur l'importance de respecter les réglementations en vigueur, avec un focus sur la détection des transactions suspectes. Le choix de cette thématique a été motivé par la nécessité de la conformité aux normes en vigueur. Ecobank Togo avait déjà en septembre 2024 organisé un premier forum dans le même contexte et avec la même démarche. « La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est un thème abordé au cours de la séance, car notre activité est très

sensible et le respect de la réglementation est un impératif pour pouvoir assurer la pérennité des activités. Nous devons faire nos opérations en respectant les lois qui sont mises en place et qui encadrent nos activités. Ce forum est l'occasion de faire le point avec nos partenaires, de voir ce qui a bien fonctionné en 2024 et d'identifier les pistes pour améliorer nos pratiques en 2025 », a indiqué Mme Ekoue KOUVAHEY-SILIADIN Lucrèce, Chef division personal Banking. Elle a par ailleurs ajouté : « Nous sommes sûrs que le message est bien passé. C'était une série de rappels sur des points dont nous avons déjà discuté et nous avons l'engagement



Photo de famille

des différents partenaires à aller dans ce sens pour le bonheur de nos clients. Nous allons continuer de les accompagner par la formation et le suivi ». Les participants ont donc bien pris connaissance des outils et pratiques à adopter pour se prémunir contre ce phénomène. « Ce sujet a une importance capitale et nous avons retenu beaucoup de choses pour pouvoir mener la lutte contre ce fléau »,

a déclaré Brice Edoh, Responsable de la société BENRO SEVICES et participant au forum. L'occasion était aussi donnée pour échanger sur les défis rencontrés par les partenaires dans le cadre de leurs activités courant l'année 2024, pour trouver des solutions concrètes afin d'optimiser les services et garantir une meilleure satisfaction des clients.

Lord Germann

PERSPECTIVES 2025

Poursuivre les efforts pour relever les défis socio-économiques

A la veille du Nouvel An 2025, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a adressé un important message à la nation, marqué par une ambition renouvelée pour le développement inclusif du pays. Dans son adresse, le chef de l'Etat a d'abord formé ses vœux les meilleurs au peuple togolais. Abordant ensuite le bilan de l'année qui s'achève, il s'est félicité des réalisations majeures, mettant ainsi en lumière, les avancées démocratiques et les progrès dans les secteurs à fort impact économique et social, malgré le contexte international difficile. Pour garder le cap et répondre efficacement aux besoins des populations, le Président de la République a mentionné les réformes institutionnelles et constitutionnelles en cours ainsi que les défis sécuritaires et socioéconomiques, en rappelant les mesures idoines prises pour y faire face, conformément à la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

VŒUX A LA NATION
DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

31 Décembre 2024

Mes chers compatriotes du Togo et de la Diaspora.

Fidèle cette année à la tradition qui veut que le Chef de l'Etat offre ses vœux à la Nation à l'occasion du Nouvel An, je vous présente ce soir ceux que je forme pour le Togo, pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers.

Notre pays, comme l'ensemble des nations du monde a connu une année 2024 difficile à beaucoup d'égards. Au cours de l'année écoulée, les conséquences de nombreux conflits ont pesé sur chacun d'entre nous. La guerre qui oppose l'Ukraine à la Russie, outre son coût humain, déstabilise les circuits commerciaux mondiaux. Le conflit israélo-palestinien exacerbe le risque d'un embrasement généralisé au Moyen-Orient. Là encore ce sont les voies du commerce mondial qui s'en trouvent fragilisées. Plus préoccupant, le risque de guerres commerciales s'est accru, en particulier entre les États-Unis et la Chine.

Ces conflits nuisent à notre développement économique et sont souvent à l'origine d'une inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous.

Mon autre grande préoccupation concerne, vous vous en doutez, la crise climatique. Celle-ci affecte durement notre activité agricole et contribue à accroître l'insécurité alimentaire. En effet, moins le climat est prévisible, plus il est difficile pour nos agriculteurs d'organiser leur production.

A ces difficultés, se rajoute dans la sous-région, une situation sécuritaire difficile qui s'étend aujourd'hui à l'ensemble du Sahel. Guerres commerciales, crise climatique, conflits sécuritaires, rien n'indique aujourd'hui que 2025 verra facilement disparaître ces difficultés.

Pourtant, malgré ces différen-



S.E.M Faure Gnassingbé, Pdt de la République

tes crises, je veux vous dire, ce soir, ma conviction que notre pays avance et que nous pouvons ensemble, si nous en avons l'ambition, tracer un chemin plus optimiste pour l'avenir. C'est en ce sens que le Gouvernement togolais a pris en 2024 les mesures que la situation imposait.

D'abord en faveur des populations rurales. Nous avons poursuivi l'effort pour renforcer la sécurité alimentaire, œuvrer en faveur de la souveraineté alimentaire et permettre à nos vaillants agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, le budget de l'État a alloué plus de 10 milliards au profit de 149.000 producteurs agricoles à travers divers mécanismes d'aide à l'agriculture. C'est ainsi aussi que l'État a subventionné l'achat d'engrais à hauteur de 17 milliards 900 millions, déployé 400 tracteurs agricoles et distribué 3 500 kits d'irrigation.

Pour aller plus loin, j'ai procédé en 2024 au lancement du programme de construction de 21 ponts modulaires mixtes en acier et béton. Cet ambitieux programme permettra le désenclavement du milieu rural, condition essentielle de son développement économique et social.

Dans le secteur de l'eau, à travers différentes initiatives, ce sont plus de 350 ouvrages hydrauliques qui ont été réalisés au cours de l'année sur l'ensemble de notre territoire et sur la période 2020-2024,

ce sont 3 000 ouvrages que nous avons pu réaliser.

Et enfin, ce sont plus de 1.900 kilomètres de pistes qui ont été ouvertes ou réhabilitées chaque année depuis 2020, améliorant de manière très significative l'accès de nos agriculteurs aux marchés. Cet effort majeur pour le secteur agricole est essentiel pour l'avenir de notre pays.

Au-delà de ces efforts au bénéfice du secteur agricole, une attention toute particulière a été portée au secteur de la santé. En janvier 2024, a été lancée le chantier de l'AMU (l'Assurance Maladie Universelle) qui vise à assurer à chaque citoyen un accès équitable à des soins de santé de qualité.

Cette ambitieuse réforme concerne en particulier les employés ceux qui travaillent dans le secteur informel et ceux qui résident dans les milieux ruraux au Togo. De même, en 2024 le Togo a pu doter plusieurs centres de santé d'équipements médicaux modernes d'une valeur de plus de 20 milliards de FCFA.

Dans le même sens, nous avons augmenté les efforts de l'État au bénéfice de l'Éducation Nationale. C'est ainsi qu'en 2024, plus de 2 000 salles de classes ont été construites et réhabilitées sur les 7 000 classes réalisées dans le cadre de la feuille de route gouvernementale, et ce sont près de 4.400 postes d'enseignant qui ont été ouverts au concours national de décembre 2024, portant à 15 000 le nombre

d'enseignants recrutés sur les quatre dernières années.

Enfin, comme annoncé ces derniers jours, le Gouvernement a lancé un vaste plan de lutte contre la vie chère. Ce plan comprend : une baisse des coûts de transport et un contrôle de prix des produits de première nécessité, accompagné d'un dialogue fructueux avec les importateurs et les grossistes. Par ailleurs, en plus de la prime spéciale de fin d'année dont bénéficieront plus de 150.000 d'entre vous, la réduction des tarifs d'électricité concernera plus d'un million de togolais. Mes Chers compatriotes.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens et préparent l'avenir de la même manière que les dépenses sécuritaires garantissent notre indépendance.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2024, j'ai donné des instructions pour que soient significativement augmentées les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme et que soit encore mieux protégée la frontière au nord de notre pays. Et je veux ici rendre un hommage appuyé à nos forces de défense et de sécurité avec lesquelles j'ai passé le jour de Noël dans le Nord. Mais la crise sécuritaire ne saurait être réglée par la seule réponse militaire. L'accent doit être mis sur la région des Savanes pour qu'elle ne soit pas laissée en marge du développement national. Ma conviction profonde est qu'au-delà du militaire, il faut le développement économique. Mais au-delà du développement économique, il faut du dialogue communautaire car il faut rétablir la confiance. L'ensemble de ces actions et de ces initiatives représente un coût significatif pour nos finances publiques. Dans ce contexte, je me réjouis que la communauté internationale ait reconnu la qualité de l'action économique du Togo.

Cette reconnaissance s'est notamment traduite par la signature de plusieurs accords d'aide au financement d'investissements et de programmes sociaux par les grandes banques de développement comme la Banque Mondiale, la BAD (la Banque Africaine de Développement) ou la Banque Ouest Africaine de Développement.

Tous ces résultats économiques et sociaux sont confor-

mes à la Feuille de Route 2020-2025 que j'avais donnée au Gouvernement et que, sous mon autorité, il applique année après année.

En 2025, nous aurons à poursuivre ces efforts. Il reste encore une année à courir pour cette Feuille de Route. C'est une planification rigoureuse qui a porté ses fruits. Et bien sûr, tout n'a pas pu être intégralement achevé mais la plus grande partie de ce que nous avions programmé a été réalisée.

En 2025, j'attacherai une attention vigilante à ce que le plus grand nombre possible d'objectifs soient atteints. C'est le cas notamment en matière d'énergie et d'industrie ; c'est le cas aussi dans le domaine social où nous devons doubler d'effort pour la santé et l'éducation.

Mes Chers compatriotes, Togolaises, Togolais.

Je veux terminer ces vœux que je vous adresse pour 2025 en soulignant combien l'année qui vient marquera un renouveau de notre vie démocratique. En février prochain, un Sénat sera mis en place et dans les mois qui suivent la réforme constitutionnelle votée en 2024 entrera en vigueur. Le Togo deviendra alors une véritable démocratie parlementaire comme c'est le cas dans plusieurs grands pays, notamment l'Inde, l'île Maurice, le Royaume-Uni ou l'Allemagne, par exemple.

Je me réjouis de cette évolution qui permettra au peuple togolais d'être mieux représenté et contribuera donc efficacement à la préparation de l'avenir du pays.

Mes chers compatriotes, Togolaises, Togolais.

Je suis conscients que nous ne pouvons pas à nous seuls changer la donne climatique, comme nous ne pouvons pas à nous seuls résoudre les conflits proches ou lointains. Mais nous devons agir, agir pour contribuer à la solution de ces crises comme nous devons agir pour protéger notre patrie des conséquences qu'elles peuvent avoir sur nous. Nous devons même aller plus loin et saisir les opportunités qu'elles offrent pour préparer un avenir meilleur.

C'est par ces réalisations que s'exprime pour chacun d'entre nous la fierté d'être togolais. Faisons en sorte, ensemble, qu'en 2025, cette fierté soit renouvelée.

Bonne année à tous et que Dieu bénisse notre cher pays le Togo.

VŒUX DE NOUVEL AN 2025

Le ministre Issac Tchiakpé reçoit l'engagement renouvelé de son personnel

Le 7 janvier 2025, le ministre de l'Enseignement technique, Formation professionnelle et de l'apprentissage, Issac Tchiakpé, a reçu les vœux de son personnel lors d'une cérémonie traditionnelle organisée à Lomé. En présence des responsables ministériels, des directeurs centraux et des chefs de structures rattachées, cette rencontre a mis en lumière l'unité et l'engagement de l'ensemble du secteur.

Dans son discours, le ministre a adressé ses vœux de santé, de paix et de prospérité à son équipe. «Je souhaite à chacun de vous, ainsi qu'à vos familles, une année remplie de bonheur et de réussite. Nous avons le privilège de travailler ensemble pour renforcer un secteur clé pour notre pays», a-t-il exprimé, soulignant l'importance de la collaboration pour la réussite des projets en cours. Issac Tchiakpé a également dressé un bilan des actions menées, en particulier la réhabilitation de 13 centres de formation professionnelle et la création d'un centre d'excellence à Adétikopé. Il a annoncé des projets ambitieux pour 2025, notamment la construction de centres techniques dans neuf localités et la numérisation des ressources pédagogiques. «Le numérique doit être un instrument central de notre pédagogie», a-t-il insisté, en évoquant le soutien de l'UNESCO et du ministère de l'Économie numérique. L'année 2024 a été jalonnée de réformes audacieuses, d'ateliers décisifs et de visites marquantes dans tout le pays, démontrant ainsi l'engagement du ministre à moderniser et à rendre l'enseignement technique plus pertinent face aux défis du marché du travail. Parmi les actions clés figure, la digitalisation de l'ETFP par le ministère, de l'Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (INFPF). Ce projet ambitieux vise à moderniser les méthodes d'enseignement, intégrer les technologies numériques dans les formations et améliorer les performances du système éducatif. Cette digitalisation représente un tournant essentiel pour renforcer l'efficacité de la formation technique et répondre aux attentes des jeunes Togolais et des entreprises. Une autre avancée significative a été l'expansion de la formation par alternance. Après un démarrage en phase pilote en 2022, ce programme a rapidement pris de l'ampleur avec l'intégration de nouveaux centres. En 2024-2025, vingt-deux nouveaux centres ont rejoint le dispositif, portant le total à quarante-quatre. Ces



Photo de famille

centres, publics et privés, offrent aux étudiants une formation pratique en lien direct avec les besoins des entreprises, renforçant ainsi l'employabilité des jeunes Togolais. Le Directeur des Res-

sources Humaines dudit ministère M. KLOUVI Kokou, au nom du personnel, a rappelé les succès de l'année précédente, notamment un taux de placement en stage de 92/ % et l'embauche de 356 ensei-

gnants spécialisés. Cependant, il a aussi souligné les défis à relever en 2025. «Nous devons évaluer les établissements privés pour garantir une éducation de qualité», a déclaré le ministre, précisant que l'insertion professionnelle des apprenants resterait une priorité majeure. La cérémonie a également été l'occasion de réaffirmer l'importance du secteur pour le développement national. «Former des compétences adaptées aux besoins du marché de l'emploi et faire de ce secteur un pilier de la prospérité nationale est notre responsabilité», a conclu Issac Tchiakpé, appelant à une mobilisation collective pour les projets à venir. «Nous devons évaluer les établissements privés pour garantir une éducation de qualité et renforcer l'accompagnement des apprenants sur le marché de l'emploi. Si nous échouons

à les insérer professionnellement, notre mission sera incomplète», a-t-il ajouté, mettant l'accent sur la nécessité de rendre visibles et concrets les projets en cours. Cette rencontre a aussi permis de rappeler l'importance du secteur de l'enseignement technique pour le progrès du pays. «Nous avons une responsabilité unique/ : former des compétences adaptées aux besoins du marché de l'emploi et faire de ce secteur un pilier de la prospérité nationale. En 2025, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs», a exhorté le ministre. Cette rencontre marquante a permis de tracer les priorités pour 2025 tout en renforçant l'esprit d'équipe et la détermination du ministère à poursuivre les projets engagés. «Nous devons continuer à œuvrer avec ardeur pour offrir aux jeunes des perspectives d'avenir meilleures et faire de notre secteur un modèle de réussite», a conclu Issac Tchiakpé.

Jojo

COMMERCE

«La concurrence est une question transversale où chaque acteur est appelé à apporter sa contribution », dicit Dr Talime Abe

Depuis février 2024, Dr Talime Abe est à la tête du Comité consultatif de la concurrence (CCC) de l'Autorité régionale de la concurrence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ARCC). Son mandat principal, promouvoir la concurrence en Afrique de l'Ouest en réglementant les pratiques commerciales restrictives, les aides d'État, les fusions et acquisitions, qui vont à l'encontre des intérêts des consommateurs. Directeur général du commerce, Dr Talime Abe apporte son expertise à la validation du rapport 2024 sur l'état de la concurrence au Togo avec le soutien de la commission de l'UEMOA.



Dr Talime Abe

2è édition du genre, le rapport sur l'état de la concurrence au Togo est un document qui traite de la présentation du cadre juridique et institutionnel en matière de concurrence aux niveaux national et communautaire, du bilan des affaires traitées en ladite matière et des recommandations pour mieux asseoir la politique de la concurrence. L'élaboration du projet de ce rapport entre dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi n°99-011 du 28

décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo. Elle répond également aux directives de la commission de l'UEMOA qui recommandent que chaque État élabore son rapport sur l'état de la concurrence. 2024 a été une année de grande avancée en termes de concurrence parce qu'elle repose sur deux leviers à savoir la promotion de la culture de la concurrence et la réalisation de deux études. « Des sensibilisations et des formations ont été

organisées à l'endroit des producteurs, transformateurs et commerçants afin de promouvoir la culture de la concurrence. Nous avons également mené une étude sur le secteur de l'audiovisuel afin de dénicher d'éventuelles pratiques anti-concurrentielles et une autre sur le numérique. Nous nous sommes appesantis sur le transfert monétaire et la promotion du commerce électronique. C'est les grands chantiers que nous pouvons retenir sur l'état de la concurrence 2024 au Togo », a expliqué le directeur du commerce intérieur et de la concurrence Atékpè Makiliwè dans le cadre de l'atelier national de validation du rapport 2024 de l'état de la concurrence au Togo le 08 janvier 2025. Ce projet de rapport met en lumière certaines pratiques qui persistent dans les secteurs clés tels que l'audiovisuel, le numérique ou encore les services financiers. Il expose également les insuffisances du cadre réglementaire, notamment le besoin urgent de transposer les directives communautaires et de renforcer la capacité opérationnelle des institutions chargées de la régulation. Au Togo, ces dernières années, les études ont globalement démontré que la concurrence se porte bien parce

qu'aucune entreprise n'a été inquiétée au niveau de la commission de l'UEMOA. « L'élaboration du projet de rapport sur l'état de la concurrence dans notre pays entre non seulement dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi précitée mais également dans le cadre du suivi de l'application des règles communautaires de concurrence. Les réformes mises en œuvre par le Gouvernement, sous le leadership du chef de l'État, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en vue de doter notre pays d'une politique de concurrence moderne et adaptée au contexte actuel sont à saluer vivement. La concurrence est une question transversale où chaque acteur est appelé à apporter sa contribution », a déclaré Dr Talime Abe au nom du ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale. Pour lutter contre toutes les pratiques de la concurrence, le ministère a mis en place le numéro vert 8585 qui permet de dénoncer toute pratique anormale ou non concurrentielle constatée sur le marché. Lors de la validation du rapport 2024 sur la concurrence, les acteurs examineront avec rigueur et transparence les conclusions du rapport, tout en proposant des recommandations stratégiques adaptées au contexte socio-économique actuel. Le conseiller du représentant de la commission de l'UEMOA au Togo, Ibrahim Tankari a salué la politique togolaise en matière de la concurrence et félicité les autorités pour leurs efforts dans ce sens.

Ahossou Kodjovi

Umoa-titres

Le Togo prévoit de mobiliser 332 milliards FCFA en 2025 sur le marché financier régional

Pour l'année 2025, le Togo prévoit de mobiliser 332 milliards FCFA sur le marché régional des titres publics. Cette prévision, inscrite dans la loi de finances, exercice 2025, révèle une baisse de 45% par rapport à l'année écoulée, où 607 milliards FCFA de mobilisation étaient initialement envisagés



Comme à l'accoutumée, les fonds levés serviront à financer le budget de l'Etat, projeté pour l'année 2025 à 2397 milliards FCFA. Une première sortie est d'ores

et déjà programmée pour le vendredi 10 janvier, avec en ligne de mire un objectif de 20 milliards FCFA, opérée via une émission simultanée de bons et obligations assimilables du Trésor (BAT et OAT). Concrètement, 10 milliards FCFA seront levés au moyen des BAT d'une maturité de 364 jours, aux taux d'intérêt multiples. Le pays collectera également 10 milliards FCFA via des OAT d'une maturité de trois ans, assorties d'un taux d'intérêt fixé à 6,25 %. En 2024, le pays avait cumulé 638,5 milliards FCFA d'emprunts sur le marché financier régional, dépassant de peu son objectif initial.

Jojo

CLIMAT DES AFFAIRES

Environ 12 000 entreprises formalisées par des Togolais en 2024

En 2024, le Togo a enregistré la création de 14 919 nouvelles entreprises, marquant une légère baisse par rapport aux 15 654 dénombrées en 2023 sur les données du Centre de formalités des entreprises (CFE) consultées par de Togo First. Cette diminution correspond à une baisse de 13 %, et traduit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2022, où 13 835 entreprises avaient été créées.

Dans le détail, les entreprises formalisées par des Togolais représentent la majorité des nouvelles créations avec 12 371 structures en 2024, contre 13 032 en 2023, démontrant une baisse de 4 %. La part des entreprises portées par des étrangers a également légèrement diminué, passant de 2622 en 2023 à 2548 en 2024, soit une baisse de 2 %. Le point positif du bilan concerne l'augmentation du nombre d'entreprises lancées par des femmes. En 2024, ce chiffre a atteint 4 450, contre 4 297 en 2023, reflétant une progression de 3,5 %. Les femmes représentent ainsi 30 %

des nouvelles structures créées au cours de l'année. En revanche, le nombre d'entreprises lancées par des hommes a baissé de 7,8 %, s'établissant à 10 469 contre 11 357 en 2023. Cette tendance baissière survient malgré les efforts continus des autorités togolaises pour améliorer le climat des affaires. Parmi les mesures phares figurent la réduction des délais et des coûts de création d'entreprises, la digitalisation des procédures de formalisation et d'autres réformes destinées à stimuler l'entrepreneuriat.

Junior



NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA SUSPENSION DE L'UTILISATION DES TIMBRES FISCAUX PHYSIQUES A L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N° 029/2024/OTR/CG/DF/DCRF

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les partenaires que, dans le cadre de la poursuite du processus de dématérialisation des timbres fiscaux, **l'utilisation des timbres physiques pour les différentes formalités administratives au sein de l'Office Togolais des Recettes est suspendue à compter du 31 janvier 2025.**

A cet effet, il exhorte tous les contribuables à l'utilisation des timbres fiscaux électroniques (e-timbres) qui peuvent être achetés en ligne sur la plateforme <https://etimbre.otr.tg> et aux caisses de recouvrement du Commissariat des Impôts.

Le Commissaire Général remercie vivement tous les contribuables, partenaires et compte sur leur aimable compréhension pour le respect des dispositions de la présente note.

Fait à Lomé le 20 décembre 2024

Philippe Kokou B. TCHODJE

Le Commissaire Général p.i

OTR

La contribution des recettes fiscales estimée à 1208,3 milliards FCFA au budget 2025

Pour l'année 2025, la contribution des recettes fiscales au budget de l'Etat sera de 1208,3 milliards FCFA. Ce nouvel objectif, assigné par le gouvernement à l'Office Togolais des Recettes (OTR), marque une hausse de 8% par rapport à celui de l'année écoulée (loi de finances rectificative 2024)

Dans le détail, les impôts de- liards, tandis que les douanes vront mobiliser 595,7 mil- et droits indirects devront per-

cevoir 612,6 milliards. Les res- sources collectées auprès des contribuables devront repré- senter, selon les prévisions, plus de 50% du budget gé- néral annuel, projeté à 2396,5 milliards FCFA. Les



prévisions relatives aux recet- tes fiscales représentent une part importante, soit plus de 81 % des recettes budgétai- res, lesquelles sont attendues à hauteur de 1486 milliards FCFA. Les autres sources des recettes budgétaires incluent les recettes non fiscales, esti- mées à 74 milliards de francs CFA, ainsi que des dons pro- grammes prévus à près de 12

milliards et des dons projets des partenaires extérieurs, évalués à 190 milliards de francs CFA. En 2023, l'OTR avait réussi à collecter plus de 1000 milliards FCFA, dépassant l'objectif initial de 990 milliards. En 2024, 1042 mil- liards FCFA de recettes fisca- les et douanières étaient pré- vus.

Jojo

DÉVELOPPEMENT

L'ONU annonce la sortie du Sénégal de la liste des Pays les moins avancés (PMA)

Dans un communiqué rendu public, le 19 décembre 2024, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la réso- lution A/79/L.49, relative à la sortie du Cambodge et du Sénégal de la catégorie des pays les moins avancés.

«Les deux pays sortiront de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) le 19 décembre 2029 après s'être vu accorder, à titre excep- tionnel, une période prépara- toire prolongée de cinq ans (la période normale est de trois ans) pour leur permettre de se préparer efficacement à la sortie de la catégorie et d'assurer une transition sans heurts», indique l'ONU. Au Sénégal, la croissance éco- nomique en 2025 est prévue à 10 %, grâce aux hydrocarbures. Les perspec- tives économiques mises à jour en octobre 2024 par le Fonds monétaire internatio- nal (FMI) prévoient pour le Sénégal une progression vi- goureuse du produit intérieur brut en 2025. À valeur cou- rante, c'est-à-dire en tenant compte de l'effet de la hausse des prix (inflation), l'in- dicateur est désormais at- tendu en hausse de 11,4 % en monnaie locale et de 12,23 % en dollars améri- cains. Le pays de la teranga a réalisé des progrès nota- bles dans le domaine du dé- veloppement économique et humain et se positionne comme le 5e pays africain à sortir de la catégorie des PMA, après le Botswana, le Cap-Vert, la Guinée équato- riale et Sao Tomé-et-Prin- cipe. Le début de l'exploita- tion des hydrocarbures donne néanmoins des pers- pectives économiques très favorables à moyen terme

pour le Sénégal. Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), la crois- sance devrait atteindre 10% en 2025. Le Sénégal a par ailleurs vu son indice de dé- veloppement humain passer de 0,371 point en 1990 à 0,517 point en 2022 sur une échelle allant de 0 à 1 point. La catégorie des PMA a été officiellement établie en 1971 par l'Assemblée générale de l'ONU afin d'attirer un soutien international particulier pour ses membres les plus vulnéra- bles et les plus défavorisés. Ce statut donne notamment à ces pays le droit à un accès pré- férentiel aux marchés, à l'aide au développement, à une as- sistance technique spéciale et à un renforcement des capa- cités en matière de technolo- gie. Après un examen triennal de la liste des PMA, le Comité des politiques de développe- ment (CPD), un organe subsi- diaire du Conseil économique et social de l'ONU, peut re- commander d'ajouter des pays à la liste ou de les retirer, en se basant sur trois critères socio-économiques : le revenu national brut par habitant en dollars (le seuil d'inclusion est de 1088 dollars ou moins alors que le seuil de sortie est de 1306 dollars ou plus), l'indice du capital humain (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, taux de mortalité maternelle, taux d'alphabéti- sation des adultes, etc.) et l'in- dicateur de vulnérabilité économi- que et environnementale, qui

mesure des facteurs tels que la dépendance à l'égard de l'agriculture et la vulnérabi- lité aux catastrophes naturel- les. A ce jour, huit pays sont sortis de la catégorie des PMA : le Botswana en 1994, le Cap-Vert en 2007, les Maldives en 2011, Samoa en 2014, la Guinée équatoriale en 2017, Vanuatu en 2020, le Bhoutan en 2023 et Sao Tomé-et-Principe en 2024. Sur les 44 PMA actuels, 32 se trouvent en Afrique, 8 en Asie, 3 au Pacifique et 1 aux Caraïbes. A noter qu'un pays peut refuser son inscription sur la liste des PMA. Ce fut le cas du Zimbabwe, de la Boli- vie ou de la Corée du Nord. Liste des pays les moins avancés (au 19 décembre 2024), les 44 PMA. Parmi les handicaps structurels que cumulent ces pays, l'ONU re- cense : un faible niveau de vie (leur PIB est inférieur à 745 dollars US par per- sonne) ; une indigence des ressources humaines, traduite par un indice composite qui intègre la mortalité infan- tile, la nutrition ou encore le taux de scolarisation, ce qui rappelle en partie l'Indicateur de Développement Humain utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Déve- loppement (PNUD) ; le man- que de diversification économi- que ou la « vulnérabilité économique » résultat de trois composantes : la taille et la fréquence des chocs exo- gènes, l'exposition du pays aux chocs, et sa résilience ou sa capacité à réagir aux chocs ; enfin, une population inférieure à 75 millions de personnes.

Valère

CLIMAT DES AFFAIRES

Environ 12 000 entreprises formalisées par des Togolais en 2024

En 2024, le Togo a enregistré la création de 14 919 nouvelles entreprises, marquant une légère baisse par rapport aux 15 654 dénombrées en 2023 sur les données du Centre de formalités des entreprises (CFE) consultées par de Togo First. Cette diminution correspond à une baisse de 13 %, et traduit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2022, où 13 835 entreprises avaient été créées.

Dans le détail, les entreprises formalisées par des Togolais représentent la majorité des nouvelles créations avec 12 371 structures en 2024, contre 13 032 en 2023, dé- montrant une baisse de 4 %. La part des entreprises por- tées par des étrangers a éga- lement légèrement diminué, passant de 2622 en 2023 à 2548 en 2024, soit une baisse de 2 %. Le point positif du bi- lan concerne l'augmentation du nombre d'entreprises lan- cées par des femmes. En 2024, ce chiffre a atteint 4 450, con- tre 4 297 en 2023, reflétant une progression de 3,5 %. Les femmes représentent ainsi

30 % des nouvelles structures créées au cours de l'année. En revanche, le nombre d'en- treprises lancées par des hommes a baissé de 7,8 %, s'établissant à 10 469 contre 11 357 en 2023. Cette ten- dance baissière survient mal- gré les efforts continus des autorités togolaises pour améliorer le climat des affai- res. Parmi les mesures phares figurent la réduction des dé- lais et des coûts de création d'entreprises, la digitalisation des procédures de formalisa- tion et d'autres réformes des- tinées à stimuler l'entrepreneuriat.

Valère

Le Directeur de Publication du Journal «Economie & Développement» souhaite Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2025 à tous et à toutes ses lecteurs.

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Imprimerie La Colombe

Siège: Bè-Beach, dans le von en face de celle allant vers le Centre Communautaire de Bè

Récépissé N° 0494/ 08 / 04 / HAAC

Les correspondants régionaux

Directeur de Publication
GADAH Komi M
(228) 90 30 85 10

Rédacteur en Chef
AFAWOUBO Bernard
(228) 90 90 49 83

Secrétaire à la rédaction
OBYMPE Kodzo Xolanyo
96 28 15 43

Journalistes reporters
AHOSSOU Kodjovi
98 26 24 00
ANOWODJI Messenh
70 40 16 74

Le graphiste
Anowodji Messenh
70 40 16 74

Valère Massé
90 72 50 84
Junior
90 43 40 68

LOI DE FINANCES 2025

Les innovations majeures introduites au Togo

Au Togo, l'Assemblée nationale a approuvé le 27 décembre 2024, la loi de finances pour l'année 2025. Cette adoption faite à l'unanimité des députés présents et des membres du gouvernement, vise à renforcer le bien-être social des populations.

Le budget 2025 s'élève à 2.396.588.972.000 milliards de francs CFA, soit une hausse de 9,9 % par rapport à 2024 (2.179.125.009.000 milliards de francs CFA). Il consacre 49 % des ressources aux secteurs sociaux, avec des mesures importantes pour l'éducation, la santé, l'emploi des jeunes et l'inclusion financière. La loi de finances 2025 introduit des mesures fiscales destinées à fournir à l'État et aux collectivités territoriales les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière de financement des actions de développement. Ces mesures visent également à stimuler la croissance des secteurs économiques stratégiques. Le projet de loi de finances pour l'exercice 2025, adopté à l'unanimité le vendredi 27 décembre 2024, introduit plusieurs inno-

vations significatives. Parmi les mesures phares : Des innovations majeures sont introduites dans la loi de finances, à l'instar de la réduction du taux des droits d'accises sur certains produits locaux, la réduction de 50% sur le montant du droit de douane (DD) liquidé sur le gasoil utilisé par les industries, l'exonération à l'importation des véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (05) ans d'âge au maximum et des motocycles électriques neufs ainsi que les batteries de ces motocycles destinées à l'industrie du montage. A cela s'ajoute le dé plafonnement de la limite de 25 % à observer pour la déduction des frais d'assistance technique et des frais de siège par les entreprises nouvelles et l'élargissement de la notion de frais

d'assistance technique, la création de la taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TETIC) par arrêté, le paiement de la TVM des véhicules autres que les motocyclettes. Il faut également souligner la déclaration et le reversement de la taxe liquidée au titre du mois précédent sous réserve des régularisations sur la base du chiffre d'affaires dégagé en fin d'exercice par les contribuables assujettis à la taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication au plus tard le 15 de chaque mois, le maintien des avantages fiscaux et douaniers en faveur des entreprises de bâtiments et travaux publics lors de l'importation et



l'achat de leurs machines, matériels et engins, et la reconduction des avantages fiscaux sur l'importation de matériel agricole. Au titre de la loi de finances exercice 2025, le gouvernement explique que les mesures fiscales proposées visent notamment à doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de financement des actions de développement et favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques du pays. Ces mesures sont essen-

tiellement orientées vers la poursuite de l'amélioration du climat des affaires tout en prenant en compte les préoccupations des acteurs du secteur privé. Pour rappel, le Togo a renforcé, ces dernières années, son rôle de leader dans le domaine du climat des affaires sur le continent africain. Cette avancée remarquable a été saluée dans le tout premier rapport Business-Ready, publié en 2024 par la Banque mondiale.

Jojo

ECONOMIE NUMÉRIQUE

Les ambassadeurs du digital, nouvelle opportunité socioéconomique pour les jeunes togolais

Les jeunes doivent être des acteurs clés de la transformation numérique. Au Togo, les pouvoirs publics les y engagent beaucoup.

Dans cette course contre la montre engagée pour moderniser l'économie nationale et les différents services publics, la jeunesse chemine avec le gouvernement.

Son dynamisme, son talent et son esprit innovateur sont indispensables pour mener à bien ce processus de développement. Elle est incontestablement une actrice et en même temps une bénéficiaire du changement. Le Togo dispose d'un atout majeur dans sa démographie : une population jeune et en constante croissance. Selon les statistiques, sur la population totale estimée à 8 095 498 habitants (51,3 % de femmes et 48,7 % d'hommes), une majeure partie est jeune. Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) réalisé en 2022 sur le territoire montre que l'âge moyen est de 23,4 ans et que les jeunes de moins de 15 ans représentent environ 42 % de la population totale. Ce segment de la population, naturellement en phase avec les technologies de l'information et de la communication (TIC) et toutes les autres avancées numériques, constitue un vivier de compétences et d'innova-

tions pour accompagner la transformation numérique. L'Agence Togo Digital (ATD) a lancé le programme des ambassadeurs du digital qui vise à accélérer la transformation digitale des administrations publiques. L'offensive est portée par le ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 6 janvier 2025 et peuvent être soumises via le lien dédié. C'est une opportunité de former des jeunes pour favoriser leur autonomisation. 80 jeunes (40 fonctionnaires du secteur public et 40 jeunes professionnels ou étudiants) vont être outillés dans le compte du programme qui s'annonce très utile pour le pays et les bénéficiaires. Les fonctionnaires vont être nommés. Les jeunes professionnels ou étudiants seront issus d'un processus sélectif. Les formations sont proposées en partenariat avec l'African Leadership University (ALU) et le Center for

Reimagined Africa (CRA). Les ambassadeurs du digital sont des chargés de digitalisation ou des gestionnaires de projets IT qui joueront un rôle dans l'accélération de la digitalisation des démarches administratives. Ils accompagnent la mise en œuvre et le suivi des projets de digitalisation au sein des différentes entités administratives. Sont prévues pour eux des formations en anglais, en gestion de projet IT, en gestion de cycle de vie de produit... Leur mission, selon le CRA et l'ALU, c'est d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'accélération de la digitalisation des services publics (PAD), de participer activement aux efforts supplémentaires de digitalisation des ministères avec lesquels ils travaillent, d'accompagner la mise en œuvre du programme de renforcement des compétences numériques des agents de l'administration publique qui seront déployés dans les mois à venir. Donc, le programme a pour objectifs de renforcer les compétences numériques des agents de l'administration, de contribuer à l'émergence et à l'employabilité de nouveaux talents.

Lord Germann

Le Fonds d'appui aux collectivités territoriales passe de 07 à 10 milliards FCFA en 2025

Au Togo, l'enveloppe financière allouée par l'Etat aux collectivités territoriales enregistre une augmentation, passant de 7 milliards de FCFA en 2024 à 10 milliards FCFA en 2025, selon les données du budget de l'Etat, exercice 2025. Cette augmentation traduit par ailleurs la volonté du gouvernement gouvernementale visant à accroître les ressources et les capacités des communes, tout en compensant une réduction prévue des subventions d'investissement apportées par les partenaires techniques et financiers entre 2023 et 2026.



Elle fait notamment suite à une mission de suivi réalisée fin 2024 pour évaluer les investissements effectués par les communes avec les dotations de 2023. Une évaluation qui a permis de vérifier la conformité des documents liés à la passation des marchés. Pour rappel, le Fonds d'appui aux collectivités territoriales est un mécanisme national de financement des collectivités territoriales. Piloté par une commission dénommée « Commission de Gestion du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (CG-FACT) », il vise à doter annuellement les collectivités des ressources nécessaires pour assurer leur fonctionnement et le développement local. Entre 2020 et 2024, plus de 30 milliards de FCFA ont été débloqués en faveur des communes togolaises, selon la Faïtière des communes du Togo (FCT).

Ahossou Kodjovi

e timbre fiscal

1. Qui peut acheter l'e-timbre ?

Toute personne physique ou morale possédant un numéro d'identification fiscal (NIF) actif.

2. Où peut-on acheter l'e-timbre ?

Le timbre électronique peut s'acheter :
a- En ligne sur la plateforme etimbre.otr.tg ;
b- Aux caisses de l'OTR ;
c- Sur les bornes de paiement électroniques installées dans les bureaux de l'Office ;

3. Quelle est la durée de validité de l'e-timbre ?

Une fois acheté, le timbre électronique reste valable durant 12 mois à compter de sa date d'achat. Passé ce délai, l'e-timbre devient invalide et non remboursable.

4. En cas d'erreur à l'achat ou à l'utilisation, peut-on se faire rembourser ?

Non, le timbre électronique n'est pas remboursable en cas d'erreur à l'achat ou à l'utilisation.

5. Où peut-on utiliser l'e-timbre ?

L'e-timbre est utilisé dans le cadre des formalités administratives au sein de l'OTR telles que :
a- l'enregistrement des actes, marchés etc.
b- l'immatriculations des contribuables ;
c- les demandes de documents et actes fiscaux ;

6. Peut-on utiliser l'e-timbre au sein des services autres que l'OTR ?

A l'heure actuelle non. Mais des dispositions sont en cours afin d'étendre l'utilisation du timbre électronique à tous les services nécessaires sur toute l'étendue du territoire national.

7. Qu'en est-il des timbres physiques en circulation à ce jour et non utilisés ?

Les timbres physiques seront toujours valables et utilisables parallèlement aux timbres électroniques jusqu'à la fin de la période transitoire fixée au 31/01/2025.

8. Est-ce qu'un e-timbre acheté pour la demande d'un acte peut être utilisé pour un autre acte ?

Non, A l'exception du timbre tout usage, le timbre acheté pour un acte spécifique doit être utilisé uniquement pour la production de l'acte en question.

9. Est-ce que peut faire le cumul de plusieurs e-timbre pour avoir la valeur totale correspondante à une demande d'acte ?

Oui, on peut cumuler plusieurs e-timbre. il faut juste s'assurer que le cumul donne exactement le total de la valeur qu'il faut pour la demande de l'acte.

10. Comment vérifier la validité d'un e-timbre acheté ?

Il faut se rendre sur la plateforme « etimbre.otr.tg », et saisir la référence de l'e-timbre dans l'onglet « CONSULATATION DES E-TIMBRES ACHETES » puis cliquer sur « vérifier ». Le résumé des informations de l'e-timbre sera affiché avec le statut « Valable » si ce n'est pas encore consommé et « Consommé » si c'est déjà utilisé et consommé pour une prestation.

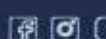
11. Comment obtenir la quittance d'un e-timbre lorsque je n'ai pas pu l'imprimer à l'achat ?

Il faut se rendre sur la plateforme etimbre.otr.tg, et saisir la référence de l'e-timbre ainsi que le code secret reçu par SMS après l'achat du timbre dans l'onglet « CONSULTATION DES QUITTANCES TPE » puis cliquer sur « Télécharger ».



8201

POUR TOUTES
INFORMATIONS



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg